ART. 4 N° CL147

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Rejeté

AMENDEMENT

N º CL147

présenté par Mme Batho

ARTICLE 4

Rédiger ainsi l'alinéa 6:

« 4° Les données dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle de l'alinéa 6 est trop restrictive, laissant l'administration seule juge des documents communicables. Cet amendement propose de reprendre les termes de l'avant-projet de loi.